

Envoyé en préfecture le 03/08/2026

Reçu en préfecture le 03/08/2026

Publié le 03 AOUT 2026

ID : 071-217104454-20260728-DEC_35_2026-AU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC- 35-2026

**CONTRAT DE VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET D'UNE
INSTALLATION EXTÉRIEURE CONTRE LA FOUDRE**

DEKRA INDUSTRIAL SAS

Michel RONFARD, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2026, me donnant délégation pour traiter certaines affaires,

Considérant qu'il convient de conclure un contrat afin d'assurer les vérifications périodiques des installations électriques des différents sites de la ville de Saint-Marcel ainsi que la vérification périodique d'une installation extérieure de protection contre la foudre,

Vu l'offre proposée par la société DEKRA INDUSTRIAL SAS,

D É C I D E :

Article 1er : Est acceptée la signature d'un contrat afin d'assurer les vérifications périodiques des installations électriques des différents sites de la ville ainsi que la vérification périodique d'une installation extérieure de protection contre la foudre, entre la ville de Saint Marcel et DEKRA INDUSTRIAL SAS, ACT EXPLOIT BOURGOGNE SUD – 71 rue de la Verpillière – 71100 SEVREY.

Article 2 : Le contrat prend effet à la date de sa signature pour une durée de trois ans. Il sera renouvelé par tacite reconduction, pour une durée égale sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties trois mois avant l'échéance du contrat

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et le Service Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à DEKRA INDUSTRIAL SAS.

Article 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 28 juillet 2026

Le Maire,
Michel RONFARD

Pour copie conforme,
Michel RONFARD
Maire,

